**QUESTIONNAIRE**

**NON-DISCRIMINATION ET EGALITE AU REGARD DU DROIT A LA SANTE ET A LA SURETE**

**: ELEMENTS DINFORMATION FOURNIS PAR LE BURKINA FASO**

1. **Prévention de la discrimination sexuelle dans la jouissance du droit a la santé et à la sureté.**
2. ***Santé***
3. **Est-ce que votre pays possède des règlements (dans la constitution, la législation ou dans d’autres codes juridiques) qui garantissent :**

*(Veuillez indiquer dans l’espaceprévua cet effet « oui » ou « non »)*

(OUI) Le droit à l’égalaccès des femmes et des hommes à toutes les formes de soins de santé, au niveau le plus élevé disponible, y compris l’accès aux dispositions de santé alternatifs comme l’homéopathie, la naturopathie, etc.

(OUI) L’accès aux services de santé sexuelle et reproductive

(OUI) Les droits des femmes a prendre des décisions autonomes concernant leur vie sexuelle et reproductive

1. **Est-ce que les services médicaux li es a la vie sexuelle et reproductive des femmes et / ou a la violence contre les femmes sont pris en charge par la couverture maladie universelle ?**

OUI ( ) NON (+ )

**Si oui quel type de services médicaux est gratuit ?**

*(Veuillez préciser) la vaccination des enfants et femmes enceintes et les consultations prénatales ;*

**Est-ce que les droits des femmes à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, l’autonomie et l’assurance maladie, sont-ils appliqués également aux filles de moins de 18 ?**

OUI ( ) NON ( + )

Si « oui », veuillez indiquer la législation qui les réglemente et indiquez les moyens d’application.

La loi N° 049-2005/AN portant santé de la reproduction et ses textes d’application.

1. **Existe-t-il des dispositions qui limitent l’accès des femmes aux services de santé ?**

**En particulier :**

*(Veuillez indiquer s’il vous plait dans l’espace prévu à cet effet  « oui » ou « non »)*

(NON) Exiger le consentement d’un mari pour un examen ou traitement médical ou pour permettre l’accès d’une femme mariée à la contraception ou à l’avortement,

(NON) Exiger le consentement des parents en cas d’accès des adolescents aux contraceptifs ou à l’avortement,

(NON) Permettre aux médecins de refuser de fournir un service médico-légal pour des raisons d’objection de conscience

(NON) Interdire certains services médicaux, ou exiger qu’ils soient autorisés par un médecin, même si aucune procédure médicale est nécessaire, en particulier :

(NON ) Les DIU (dispositifs intra-utérins) ou des contraceptifs hormonaux

(NON ) Les contraceptifs d’urgences, y compris la pilule du lendemain,

(OUI ) La stérilisation sur demande (merci d’inclure également des informations si la stérilisation non thérapeutique pour les hommes est permise) ;

(NON ) L’avortement précoce (dans le premier trimestre de grossesse) a la demande de la femme enceinte

(OUI ) La procréation médicalement assistée (fécondation in vitro par exemple)

 Si oui veuillez indiquer les dispositions légales et les sources applicables.

La loi sur la santé sexuelle et reproductive et textes d'application

1. **Est-ce que les actes suivants sont-ils criminalisés ?**

*(Veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet « oui » ou « non»)*

(OUI ) La transmission du VIH ou d’autres maladies vénériennes par les femmes seulement

(OUI ) Les mutilations génitales féminines (les articles 380 à 382 du code pénal )

(OUI ) Le mariage précoce (

(NON ) Les accouchements a domicile avec un obstétricien ou une sage-femme

(OUI ) L’avortement (les articles 383 à 390 du code pénal

 **Si oui y a-t-il des exceptions a interdictions et sous quelles circonstances ces exceptions s’appliquent-elles ? OUI, l'avortement médicalisé lorsque la vie de la mère est en danger**

*Veuillez donner des références et des dispositions juridiques.*

**Et qui est pénalement responsable** ? *(veuillez encercler la réponse appropriée)*

*Veuillez donner des références juridiques*.

1. **Sûreté**
2. **Est-ce que votre pays a des règlements (de la constitution, la législation ou dans d’autres codes juridiques) qui garantissant :**

(*Veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet  « oui » ou « non »)*

(OUI ) La protection spéciale contre la violence basée sur le genre

(OUI ) L’égalité d’accès des femmes a la justice pénale

1. **Les actes suivants sont-ils criminalisés ?**

*(Veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet  « oui » ou « non »)*

( OUI ) L’adultère (article 418 du code pénal)

( OUI ) La prostitution PAR RACOLAGE (article 423 du code pénal)

(Si ou, qui est pénalement responsable – veuillez encercler la réponse appropriée :

(OUI ) L’orientation sexuelle et l’identité de genre (homosexualité, lesbianisme, les transgenres, etc.)

(OUI ) L’attentat à la pudeur (par exemple ne pas suivre le code vestimentaire) (article 411 à 416 du code pénal)

Veuillez donner les références et les dispositions juridiques.

1. **Ya-t-il des dispositions dans le droit qui traitent les femmes et les hommes inégalement en ce qui concerne :**

*(Veuillez indiquer dans l’espace prévu a cet effet « oui » ou « non »)*

(NON ) La procédure d’obtention des preuves

(NON ) La détermination de la peine pour une infraction, en particulier la peine capitale, la lapidation, la flagellation, l’empoisonnement, etc.( sauf lorsque la femme est en état de grossesse ou allaitante en ce qui concerne la peine capitale ; la lapidation et la flagellation ne sont pas connus dans notre dispositif juridique );

(Inexistant ) Les crimes dits « d’honneur » (sont-ils tolérés dans le but d’éviter à l’auteur des poursuites ou d’être moins sévèrement puni si la femme est tuée ?)

1. **Diagnostic et lutte contre la discrimination fondée sur le sexe dans la pratique dans le domaine de la santé et de la sûreté**
2. **Santé**
3. **Ya-t-il des obligations juridiques pour fournir une éducation a la santé à l’école ?**

OUI ( ) NON ( + ) Cependant des modules de formations et des activités de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive prennent en compte tous ces aspects pour une éducation complète de la communauté dans les formations sanitaires et par les organisations de la société civile qui interviennent dans le domaine;

Si oui, cela couvre-t-il : (veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet « oui » ou « non »)

( ) La prévention des maladies sexuellement transmissibles

( ) La prévention des grossesses non désirées

( ) La promotion d’un mode de vie sain, y compris la prévention des troubles alimentaires des adolescentes, y compris l’anorexie et la boulimie

( ) La formation psychologique/psychiatrique pour l’autocontrôle de l’agression, y compris l’agression sexuelle (pris en compte dans le programme santé des jeunes) ;

*Veuillez indiquer toute règlementation juridique ou des programmes pertinents concernant mentionnés ci-dessus.*

1. **Y a-t-il des données statistiques ventilées par âge et/ou par sexe (recueillis au cours des 5 dernières années) concernant :**

(Veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet «  oui » ou «non»)

(OUI ) La malnutrition

(OUI ) La mortalité maternelle

(OUI ) La morbidité maternelle, y compris la fistule obstétricale

(OUI ) Les grossesses chez les adolescentes

(OUI ) Les conséquences pour la santé de la violence fondée sur le sexe physique, psychologiques, sexuelle et économique

(OUI ) L’incidence du VIH/ sida et les maladies sexuellement transmissibles

(OUI ) L’abus de drogues

(OUI ) La dépendance à l’alcool

(NON ) Les avortements illégaux

(NON ) Les décès résultant d’avortements illégaux

(OUI ) L’utilisation de contraceptifs, y compris mécaniques et hormonaux (y compris les contraceptifs d’urgence)

(OUI ) La stérilisation à la demande

*Si « oui » veuillez fournir des données et sources( voir l'annuaire statistique du ministère de la santé du BURKINA FASO)*

1. **Ya-t-il des données statistiques et/ou des estimations sur le nombre de crimes et de condamnations déclarés et non déclarés pour :**

*(Veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet « oui » ou « non »)*

(OUI ) Les mutilations génitales féminines

(NON ) L’avortement volontaire illégale

(NON ) Les avortements forcés

(NON ) Les stérilisations forcées

(NON ) Les négligences dans la médecine esthétique

(NON ) La violence obstétricale

*Si « oui », veuillez donner d’autres références*.

1. **La perspective de genre est-elle inclue dans les politiques nationales en matière de santé**?

OUI ( + ) NON ( )

En particulier *: (veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet « oui » ou « non »)*

(OUI ) Dans la planification de la répartition des ressources pour les soins de santé

(Méconnu ) Dans la recherche médicale sur les maladies communes, avec les adaptations nécessaires et convenables aux différentes compositions biologiques des femmes et des hommes.

(Méconnu ) Dans la prestation de services gériatriques

(NON ) Dans les décisions étatiques concernant la garde des enfants entre 0-3ans

*Explication : la nécessité d’une approche fondée sur le genre à la santé publique est liée a la nécessité d’identifier des moyens par lesquels les risques pour la santé, les expériences et les résultats sont différents pour les femmes et les hommes et d’agir en conséquence dans toutes les politiques liées à la santé.*

1. **Sûreté**
2. **Existe-t-il des politiques nationales relatives à la sécurité des femmes dans les espaces publics ?**

Oui ( OUI ) Non ( )

*Si « oui » veuillez donner les références.*

1. **Ya-t-il eu des sondages de recherche d’opinion sur la peur du crime chez les femmes et les hommes (faites au cours des 5dernieres années) ?**

OUI ( ) NON (NON )

*Si « oui », veuillez donner les références et les résultats de ces sondages de recherche.*

1. **Existe-il des mesures et programmes entrepris dans le but d’accroître la sécurité des femmes comme dans les espaces publics urbains, dans les transports publics, etc. ?**

OUI ( ) NON ( )

*Si « oui », veuillez donner les références*

1. **Existe-il des statistiques sur les crimes équivalents à la violence à l’égard des femmes dans les espaces publics et/ou la violence domestique ?**

OUI ( ) NON (+ )

*Si « oui ». Veuillez donner des références.*

1. Est-ce que le sexe de la victime est reflété dans les dossiers de la police, des procureurs et des tribunaux ?

OUI ( ) NON ( + )

*Si « oui » veuillez donner des références*.

1. **Santé et sûreté**
2. **Existe-il des données et/ou des résultats de la recherche sur l’influence néfaste du sentiment d’insécurité sur la santé mentale des femmes ?**

OUI ( ) NON ( + )

**Si « oui » veuillez donner des références**.

1. **Existe-il des mesures de protection spécifiques à la santé et la sûreté pour les femmes, et/ou avec des dispositions spéciales pour les mères avec de jeunes enfants, dans les établissements dits « fermés », y compris dans :**

*(Veuillez indiquer dans l’espace prévu à cet effet « oui » ou « non »)*

(OUI ) Les prisons (par exemple, des mesures semblables aux règles de Bangkok),

(OUI ) Les hôpitaux psychiatriques,

(Méconnu ) Les centres de pré-expulsion,

(OUI ) Les camps pour les femmes et les familles déplacées ( le cas échéant)

(OUI ) Les couvents

(OUI ) Les centres d’accueil pour les femmes

*Si « oui », veuillez fournir des informations sur les mesures de protection établies .Dans ces lieux ,au regard de la vulnérabilité de la femme et de l'enfant les mesures de protection consistent à les séparer des hommes ; par exemple dans les prisons il existe des quartiers pour femmes , des quartiers pour enfants et des quartiers pour hommes ; ces mesures ont pour but d'empêcher des éventuelles agressions à leur endroit;*

1. **Existe-il des programmes de formation spéciaux pour les professionnels médicaux et juridiques sur la question de la discrimination fondée sur le genre dans le domaine de la santé et sûreté ?**

OUI ( + ) NON ( )

Couvrent-ils : *(veuillez indiquer dans l’espace prévu a cet effet « oui » ou « non »)*

(OUI ) Les questions en rapport avec les besoins spécifiques des femmes dans le domaine de la santé

(OUI ) La vulnérabilité spécifique des femmes a être victimes de la violence fondée sur le genre ou de crimes spécifiques, couvrant par exemple les questions de :

 (OUI ) La nature de la violence fondée sur le genre,

 (OUI ) Ses circonstances et symptômes

 (OUI ) Les méthodes de détection

 (OUI ) Les protocoles médicaux

 (OUI ) L’influence de la violence fondée sur le genre, en particulier de la violence sexuelle sur les comportements futurs des victimes (symptômes de stress post-traumatique, etc.)

1. **Pourriez-vous s’il vous plait indiquer toute réforme, politique ou pratique législative, que vous considérez comme « bonne pratique » en matière de santé et de sûreté dans votre pays ?**

**Si oui, veuillez indiquer sur quels critères se fonde votre définition de « bonne pratique ».**

**- la loi sur la santé sexuelle et reproductive**

-la loi sur le VIH /SIDA

-la prévention de la transmission du VIH MERE ENFANT(PTME)

-la loi N°43-96ADP du 13 novembre 1996 portant code pénal modifié par la loi N°06 du 06 avril 2004 portant répression des mutilations génitales féminines.